

L'hon. M. Flynn: Monsieur le président, il s'agit de la formation de professeurs d'écoles techniques, formation relevant de la province et acceptée par le gouvernement avec lequel sympathise mon honorable ami.

M. Denis: N'est-il pas vrai, monsieur le président, en ce qui concerne un autre programme conjoint, l'assistance-chômage, que le ministre approuve aujourd'hui ce qu'il reniait lorsque l'Union nationale était au pouvoir?

N'est-il pas vrai que, de concert avec l'Union nationale et ses partisans, il a refusé l'assistance-chômage aux sans-travail, geste que nos amis conservateurs renient aujourd'hui?

M. Bourget: J'aimerais que vous appeliez les oui et les non au sujet du poste actuellement à l'étude.

(Traduction)

(Le crédit est adopté par 63 voix contre aucune.)

(Texte)

M. Rouleau: Monsieur le président, je pose la question de privilège. A deux reprises, soit avant l'heure du lunch et encore tantôt, le député de Roberval a dit que le député de Dollard devrait payer ses dettes à l'Abord-à-Plouffe. Je m'inscris en faux contre cette déclaration et je déclare publiquement à la Chambre que je n'ai aucune dette. Je suis d'avis que le député devrait accepter ma parole. De plus, des insinuations semblables sont inacceptables en cette enceinte.

Monsieur le président, en vertu de la question de privilège que je viens de poser, je demande au député de Roberval de retirer ses paroles.

M. Dupuis: Certainement.

M. Rouleau: Les insinuations du député de Roberval portent atteinte au caractère d'un député. Je déclare que je n'ai aucune dette et je lui demande de retirer ses paroles.

M. le président: Pour ce qui est de la question de privilège, je suis d'avis que l'honorable député de Dollard (M. Rouleau) aurait dû la poser au moment où la déclaration a été faite.

De plus, je ne sais pas si les paroles dont se plaint l'honorable député ont été consignées au compte rendu ou non; mais de toute façon, je crois bien qu'il y a lieu de clore l'incident.

M. Rouleau: Monsieur le président, j'en appelle de votre décision.

M. Caron: Faites rapport à M. l'Orateur, c'est la seule procédure à suivre.

L'hon. M. Flynn: Monsieur le président, pour ce qui est de la question de privilège que vient de poser l'honorable député de

[M. Denis.]

Dollard, je ne crois pas que l'on puisse en appeler d'une décision du président du comité, à moins de présenter une motion formelle, et je suis d'avis que l'honorable député de Dollard acceptera ce point de vue.

(Traduction)

M. Bourget: Demandez-lui de retirer ses paroles. C'est simple. S'il est gentleman, il le fera.

L'hon. M. Pickersgill: A propos du rappel au Règlement, je crois que Votre Honneur ne s'est pas rendu compte que la remarque contre laquelle mon honorable ami s'est élevé a été faite au moment où l'on prenait le vote; il aurait été irrégulier, en fait impossible de la faire pendant que les voix étaient comptées. Il a pris la parole immédiatement après. Votre Honneur n'y a peut-être pas fait attention.

M. le président: Je n'ai pas entendu les remarques dont on parle et j'avais l'impression qu'elles avaient été faites ce matin.

L'hon. M. Chevrier: Oh non!

M. le président: Comme le député de Bonavista-Twillingate vient d'informer la Chambre que les remarques viennent d'être faites et comme le député de Roberval est présent, j'aimerais qu'il se prononce là-dessus. La parole est au député de Roberval.

(Texte)

M. Tremblay: Monsieur le président, pourriez-vous me dire exactement ce que vous exigez de moi?

M. le président: L'honorable député a sans doute entendu l'honorable député de Dollard poser la question de privilège et déclarer que l'honorable député de Roberval avait fait des remarques d'ordre personnel. Je demande à l'honorable député de Roberval de donner des explications à ce sujet.

M. Tremblay: Monsieur le président, vraiment, je ne voudrais pas empêcher les gens que touche cette excellente mesure du ministre du Travail (M. Starr) d'en bénéficier, et pour ne pas retarder les délibérations, je désire déclarer que l'honorable député qui a posé la question de privilège, tout à l'heure, a l'épiderme très sensible et que les faits semblent l'affliger plus que de mesure. Toutefois, s'il y avait quelque chose d'affligeant dans les observations que nous avons échangées au cours du débat, et que vous n'avez pas entendues, monsieur le président, je veux bien les retirer. Cela ne change évidemment rien à la situation.

M. Rouleau: Monsieur le président, je demande que l'honorable député de Roberval retire ses paroles sans condition. Je suis à la